

RÈGLEMENT DE LA CAMPAGNE SOLIDAIRE « Investir pour la planète »

ARTICLE 1: OPÉRATION ET OBJECTIF

BNP Paribas Asset Management organise en partenariat avec BGL BNP Paribas une campagne solidaire intitulée "Investir pour la planète" auprès des clients BGL BNP Paribas Banque de Détail.

L'objectif de cette animation solidaire est de lier les investissements dans une sélection d'OPC proposés par BNP Paribas Asset Management avec des dons à l'association NATUR&ËMWELT. Association qui œuvre en faveur de la protection de la biodiversité.

ARTICLE 2 : DURÉE

La campagne solidaire "Investir pour la planète" est organisée du 13 octobre 2021 au 31 décembre 2021¹ inclus.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Cette campagne solidaire est ouverte pour tout client Banque de Détail Luxembourg, personne physique, majeure disposant de sa pleine capacité juridique.

Le simple fait de souscrire à au moins l'un des OPC ci-dessous implique l'acceptation des présentes conditions.

Les OPC éligibles à l'opération sont :

- BNP Paribas Climate Impact
- BNP Paribas Smart Food
- BNP Paribas Ecosystem Restoration

ARTICLE 4 : MODIFICATION

BNP Paribas Asset Management se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre; interrompre ou modifier les modalités de la campagne solidaire reprise dans les présentes conditions. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

En cas d'annulation de la campagne solidaire par BNP Paribas Asset Management, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision.

La responsabilité de BNP Paribas Asset Management ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient. A titre d'exemples, les problèmes techniques peuvent être des informations non-disponibles sur notre site internet ou non réception d'ordres.

Article 6 : PRINCIPE DE LA CAMPAGNE

La campagne « Investir pour la planète » est une action de solidarité proposée de façon ponctuelle et temporaire du 13 octobre 2021 au 31 décembre 2021¹ inclus.

Ainsi, pour chaque tranche de mille (1000) euros investi dans les OPC participants à l'opération (voir liste ci-dessous), BNP Paribas Asset Management verse un (1) euro à l'association NATUR&ËMWELT.

Les OPC éligibles à l'opération sont :

- BNP Paribas Ecosystem Restoration
- BNP Paribas Climate Impact
- BNP Paribas Smart Food

Les dons seront versés à l'association NATUR&ËMWELT à la fin de la campagne solidaire et pourront être d'un maximum de trois mille (3000) euros.

¹Dates des valeurs liquidatives sur lesquelles les souscriptions sont exécutées, prises en compte pour les trois fonds.